

# Comptes Administratifs 2018

Synthèse des informations financières

Service des Finances  
Avril 2019

## Présentation synthétique

Le titre IV de la loi NOTRE consacré à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales dispose d'un certain nombre d'obligations en matière de transparence de la vie publique et de communication financière. A ce titre, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif. L'ensemble des éléments précités sera publié sur le site internet de la CARF.

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que cette présentation synthétique des informations financières doit « permettre au citoyen d'en saisir les enjeux ».

Les comptes administratifs soumis au Conseil Communautaire retracent l'exécution du Budget Principal de la CARF et de ses budgets annexes, relatifs à l'exercice comptable 2018.

## LE BUDGET PRINCIPAL

Les résultats à la clôture de l'exercice 2018 se décomposent ainsi :

- section de fonctionnement : 8 941 930,71 €,
- section d'investissement : - 1 715 626,71 €.

Avec l'inscription du solde des Restes à Réaliser en section d'investissement à hauteur de - 393 840,06 €, le déficit de la section d'investissement est de 2 109 466,77 €.

Compte tenu du résultat en section de fonctionnement de 8 941 930,71 €, le budget principal termine l'exercice 2018 avec un excédent global de 6 832 463,94 €.

Le compte administratif est en tout point conforme au compte de gestion de Monsieur Le Trésorier Communautaire.

### Section de fonctionnement

#### Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles d'un montant total de 52 970 607,09 € sont composées comme suit :

- Le montant du reversement et de la restitution des impôts et taxes : 20 471 984,61 € (38,65% des dépenses réelles de fonctionnement), composé entre autres des attributions de compensation aux communes, du reversement FNGIR et du FPIC.
- Les charges à caractère général : 19 295 970,84 € (36,43% des dépenses réelles de fonctionnement). Elles comprennent notamment les dépenses du secteur environnement (16,4 M€) et le service des transports scolaires (1,3 M€).
- Les charges de personnel : 3 749 039,57 €, qui représentent 7,08% des dépenses réelles du budget de fonctionnement.
- Les autres charges de gestion courante : 9 082 226,79 € (17,15% des dépenses réelles de fonctionnement). Elles comprennent notamment la subvention d'équilibre au budget annexe des transports urbains de 6 243 944,82 € et celle au budget de l'Office de Tourisme Communautaire (1 930 000 €).
- Les charges financières et charges exceptionnelles sont respectivement composées des intérêts financiers acquittés sur les emprunts (358 354,71 €) et des dépenses exceptionnelles (13 030,57 €).

#### Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles : 57 739 502,90 € composées comme suit :

- Les impôts et taxes : 45 270 265,00 € (78,40% des recettes réelles de fonctionnement).
- Les dotations et participations reçues : 8 789 542,60 € (15,22% des recettes réelles de fonctionnement).

- Les produits des services : 1 760 219,47 € (3,05% des recettes réelles de fonctionnement), en particulier les rachats de matières et de valorisations liées au tri sélectif et les refacturations des charges de personnel au budget annexe des transports.

- Les autres produits de gestion courante : 1 716 825,94 € (2,97% des recettes réelles de fonctionnement). Ils comprennent notamment les apports des déchèteries et les recettes d'exploitation du quai de transit et les refacturations des fourrières automobiles.

- Les atténuations de charges et les produits exceptionnels complètent les recettes de fonctionnement avec respectivement 150 420,24 € et 52 229,65 €.

## Section d'investissement

### Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles : 7 686 484,76 €, sont constituées comme suit :

- Les subventions d'équipement versées pour 5 067 730,78 €, qui englobent les fonds de concours versés aux communes, les subventions versées aux bailleurs pour les constructions de logements sociaux ainsi que les participations de la CARF à des projets portés par d'autres structures (participation au SMIAGE pour la compétence GEMAPI, convention fibre très haut débit pour la vallée de la Roya portée par le SICTIAM, ouverture d'une bretelle d'autoroute, pôle d'échange multimodal à Menton).

- Les immobilisations diverses pour 970 272,38 €

- Les opérations d'équipement pour 975 921,25 € :

Pôle d'activités de Sospel	289,50 €
Extension Z.I. Menton / Castellar	15 270,00 €
Acquisitions palissades cache-containers	80 327,50 €
Gendarmerie de Sospel	81 864,00 €
Mise en sécurité déchèteries	11 227,50 €
Site la Cruella	21 456,38 €
Espace Valléens	35 997,02 €
Eaux pluviales	556 441,37 €
Acquisition bacs, caissons, colonnes PAV	84 113,82 €
Base 943 à RCM	3 600,00 €
Matériel informatique	57 359,11 €
Aménagement sites déchèteries	19 380,00 €
Locaux CARF	8 595,05 €

- Le remboursement de capital d'emprunts pour un montant de 672 560,35 €

### Les recettes d'investissement

Les recettes réelles : 4 010 287,88 €, se décomposent de la manière suivante :

- L'emprunt mobilisé : 0,00 €

- Les subventions d'investissement reçues dans le cadre du Réseau EP de Gorbio (43 639,00 €), la création de la gendarmerie de Sospel (24 999,88 €) et de la réalisation du PEM de Menton (2 800,00 €).

- Le fonds de compensation de la TVA : 38 849,00 €

### Entre les sections :

Ecritures d'ordre réalisées sur les dépenses de fonctionnement et les recettes d'investissement (dotation d'amortissement et virement à la section d'investissement) : 3 032 807,28 €.

Ecritures d'ordre réalisées sur les dépenses d'investissement et les recettes de fonctionnement (amortissement des subventions d'investissement versées et neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées) : 2 542 694,58 €.

### A l'intérieur de la section d'investissement (opérations patrimoniales) :

Aucune opération patrimoniale n'a été réalisée sur l'exercice 2018.

### Résultat reporté de 2017 :

**En fonctionnement** : Le résultat de fonctionnement reporté de 2017 est de : 4 663 147,60€.

**En investissement** : Le résultat reporté de 2017 est de 4 470 457,47 € avec :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de 3 000 000 euros
- et le résultat d'investissement excédentaire reporté pour 1 470 457,47 euros

# LES BUDGETS ANNEXES DE LA CARF

\*\*\*\*\*

## LE BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

**Les dépenses totales d'exploitation s'élèvent en 2018 à 7 357 884,38 €**, en hausse de 520 k€ par rapport à 2017.

Les écritures réelles, d'un montant de 7 208 667,70 € sont composées des prestations de service relatives à l'organisation des services des transports urbains sur le périmètre de la Communauté (réseau de transport Zest + marché pour la vallée de la Roya) et des autres dépenses permettant le fonctionnement des transports.

Ex : location et entretien de bâtiment, frais annexés au système de billettique, études, charges du personnel du service transport...

**Les produits d'exploitation s'élèvent à 7 445 522,08 €**, dont 7 055 548,74 € d'écritures réelles qui sont constituées comme suit :

- Des redevances des bus, des autocars interurbains et de tourisme transitant par la Gare Routière, à hauteur de 69 318,19 €.
- Du Versement Transport, institué à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016, pour un montant de 509 854,00 €.
- Des participations diverses (commune, Carpostal) et des remboursements, pour 232 431,73 €.
- De la subvention d'équilibre du budget principal qui s'élève à 6 243 944,82 € pour 2018.

**Les dépenses d'investissement se sont élevées à 539 735,25 € en 2018**, dont 516 185,25 € d'écritures réelles. Elles contiennent notamment les travaux d'accessibilité des arrêts de bus.

**Les recettes d'investissement sont d'un montant de 841 507,47 €** dont 275 246,45 € d'écritures réelles qui comprennent 125 246,45 € de subvention de l'Etat, les écritures d'ordre et l'affectation du résultat de l'année précédente.

*Les quatre budgets annexes suivants régissent les activités liées à la gestion de l'Eau Potable et de l'Assainissement. Ils ont été créés par la CARF au 1<sup>er</sup> janvier 2018, suite au transfert de ces compétences par les communes membres.*

## **LE BUDGET ANNEXE DSP EAU POTABLE**

**Les dépenses totales d'exploitation s'élèvent en 2018 à 1 691 020,70 €** qui sont des écritures réelles.

Elles sont composées d'achats d'eau auprès de la Régie Eau AZUR pour un montant de 1 281 642,69 € (75,79 % des dépenses de fonctionnement) et des autres dépenses permettant le fonctionnement de la DSP Eau.

Ex : charges du personnel du service, intérêt des emprunts, location de bâtiment ...

**Les produits d'exploitation s'élèvent à 7 585 550,46 €**, constituées notamment :

- De la consommation d'eau facturée aux usagers avec les différentes taxes qui s'appliquent à hauteur de 3 532 464,25 €.
- De travaux divers sur le réseau facturé par la suite aux usagers pour un montant de 41 601,96 €
- Du résultat de fonctionnement du SIECL, syndicat dissout au 1<sup>er</sup> janvier 2018, d'un montant de 3 794 251,58 €

**Les dépenses d'investissement se sont élevées à 2 051 347,26 € en 2018.** Elles contiennent notamment les immobilisations en cours (1 480 448,10 €), les remboursements des emprunts (344 959,25 €) et les dépenses d'études et d'équipement (225 939,91 €).

**Les recettes d'investissement d'un montant de 3 338 636,09 €** comprennent 27 000,00 € de subvention Agence de l'eau, les écritures d'ordre et l'affectation du résultat d'investissement du SIECL actée à 2 311 636,09 €.

## **LE BUDGET ANNEXE REGIE EAU POTABLE**

**Les dépenses totales d'exploitation s'élèvent en 2018 à 911 027,10 €** qui sont des écritures réelles.

Elles sont composées des redevances assainissement auprès d'ORFEO VEOLIA pour un montant de 331 506,68 € et des autres dépenses permettant le fonctionnement de la Régie Eau.

Ex : charges du personnel du service, intérêt des emprunts, location de bâtiment ...

**Les produits d'exploitation s'élèvent à 1 481 733,01 €**, et sont constitués comme suit :

- De la consommation d'eau facturée aux usagers avec les différentes taxes qui s'appliquent à hauteur de 1 129 878,11 €.
- Des prestations diverses sur le réseau facturé par la suite aux usagers pour un montant de 8 697,53 €
- Des dotations diverses pour un montant de 343 157,37 €

**Les dépenses d'investissement se sont élevées à 177 831,31 € en 2018.** Elles contiennent notamment les remboursements des emprunts (109 495,78 €), les immobilisations en cours (47 969,21 €) et les dépenses d'équipement (20 366,32 €).

**Les recettes d'investissement d'un montant de 806 824,29 €** comprennent 68 000,00 € de subvention Agence de l'eau et les excédents versés par les communes suite au transfert de la compétence (738 824,29 €).

## LE BUDGET ANNEXE DSP ASSAINISSEMENT

**Les dépenses totales d'exploitation s'élèvent en 2018 à 614 996,35 €** qui sont des écritures réelles.

Elles sont composées des redevances assainissement auprès d'ORFEO VEOLIA pour un montant de 85 466,68 € et des autres dépenses permettant le fonctionnement de la DSP Assainissement.

Ex : charges du personnel du service, intérêt des emprunts, location de bâtiment ...

**Les produits d'exploitation s'élèvent à 1 246 246,99 €** et sont constitués entre autres :

- De la consommation d'eau facturée aux usagers avec les différentes taxes qui s'appliquent à hauteur de 918 054,41 €.
- De travaux divers sur le réseau facturé par la suite aux usagers pour un montant de 55 345,22 €
- Des dotations diverses pour un montant de 268 871,98 €

**Les dépenses d'investissement se sont élevées à 363 055,38 € en 2018.** Elles contiennent notamment les remboursements des emprunts (9 361,98 €) et les dépenses d'équipement (353 693,40 €).

**Les recettes d'investissement d'un montant de 1 074 177,71 €** et correspondent aux excédents versés par les communes suite au transfert de la compétence.

## LE BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT

**Les dépenses totales d'exploitation s'élèvent en 2018 à 1 518 903,18 €**

Elles sont composées des dépenses d'entretien des bâtiments pour un montant de 391 208,67 € et des autres dépenses permettant le fonctionnement de la Régie Assainissement.

Ex : charges du personnel du service, intérêt des emprunts, redevance, fournitures non stockables ...

**Les produits d'exploitation s'élèvent à 2 457 215,36 €** et sont constitués entre autres :

- De la redevance d'assainissement facturée aux usagers avec les différentes taxes qui s'appliquent à hauteur de 2 326 789,02 €.
- Des prestations diverses sur le réseau facturé par la suite aux usagers pour un montant de 2 645,16 €
- Des dotations diverses pour un montant de 124 621,25 €

**Les dépenses d'investissement se sont élevées à 723 335,06 € en 2018.** Elles contiennent notamment les remboursements des emprunts (177 139,84 €), les immobilisations en cours (529 218,26 €) et les dépenses d'équipement (14 056,36 €).

**Les recettes d'investissement d'un montant de 973 312,95 €** comprennent entre autres 242 020,90 € de subvention Agence de l'eau et 715 400,46 € d'excédents versés par les communes suite au transfert de la compétence.